

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2017.
2. Proposition de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.
3. Proposition de modification des factures d'eau.
4. Proposition de budget des écoles maternelle et élémentaire.
5. Proposition des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.
6. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Janvier 2018

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K. LE GOVIC, S.BOUDIN., P.THAUREAUX DE LEVARE.

Absente représentée : C.LOISEAU par C.BARBIER.

Absente excusée : C.DEGUIL.

Secrétaire de séance : P.COLMAN.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de modification des tarifs du cimetière.
- Proposition de modification des tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).
- Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.
- Création de poste et modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2017, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

Modification du mode de facturation ainsi que des dates de facturations de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, suite au changement de logiciel de relève des compteurs d'eau potable, le principe de facturation estimative du service de l'Eau, arrêté par délibération le 22 octobre 2009, n'est plus applicable. En effet, à compter du 1^{er} février 2018, il sera désormais réalisées deux relèves réelles dans l'année, tous les 6 mois.

Dans un souci de fonctionnalité et de respect du calendrier comptable, il est proposé de modifier les périodes de facturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que la première facture de l'année civile sera établie en mars, sur relève effectuée fin février, et que la seconde facture sera établie en septembre avec relève effectuée fin août.

Proposition de budget des écoles maternelle et élémentaire.

Une proposition budgétaire concernant les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2018 est présentée au Conseil Municipal.

74 élèves au 1er septembre 2017		BUDGET 2018 - Ecole maternelle	
articles	INTITULE		vote 2018
6067-101	Fournitures scolaires	74 élèves x 54	3 996,00
6247-101	Voyages scolaires	1 300	1 300,00
6574-101	Subvention Coopérative scolaire	15 / enfant	1 110,00
6288-101	Projet arts plastiques décoration des murs du préau (1500+800=2300)	2 300	1 500,00
		Sous total	7 906,00
135 élèves au 1er septembre 2017		BUDGET 2018 - Ecole élémentaire	
articles			YOTE 2018
6067-102	Fournitures scolaires	135 élèves x 62	8 370,00
6247-102	Voyages scolaires		2 700,00
6574-102	Subvention Coopérative scolaire	135 élèves x 15	2 025,00
6288-106	Classe de découverte	22 élèves x233,25 +150 instituteur +15	5 296,50
		Sous total	18 391,50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition présentée ci-dessus.

Proposition des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de nouveaux rythmes scolaires à mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Suite au décret n° 2107-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, une concertation a été engagée avec les deux écoles et les représentants de parents d'élèves.

Une nouvelle organisation a été décidée lors du dernier comité de pilotage, avec un retour à la semaine de 4 jours, et la définition de nouveaux horaires scolaires à partir de la rentrée de 2018-2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette proposition.

MATERNELLE---4-JOURS-lundi-/mardi-/jeudi-/vendredi		
Durée-enseignement	Horaires	Activités
3-h-25	8-h-30--11-h-55	Enseignement
☐	☐	☐
2-h-35	13-h-25--16-h-00	Enseignement
6-H	☐	☐
¶		
¶		
ELEMENTAIRE---4-JOURS-lundi-/mardi-/jeudi-/vendredi		
Durée-enseignement	Horaires	Activités
3-h-30	8-h-40--12-h-10	Enseignement
☐	☐	☐
2-h-30	13-h-40--16-h-10	Enseignement
6-H	☐	☐
¶		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour mettre en place ces nouveaux horaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Tarifs du cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} février 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1^{er} février 2018. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Concession 15 ans : 300 €
- Concession 30 ans : 450 €
- Columbarium et caverne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et caverne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 120 €

Tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er février 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, actualise les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} février 2018 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant :
2 750 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
3 950 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel :
2 750 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Demande de subvention au titre de l'appel à projets annuels (volet 3 Ter)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet de travaux d'aménagement de sécurité routière sur la RD 5, et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Demande de subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet de travaux d'installation de feux tricolores à l'intersection de la RD 2152 et de la RD 109 et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à la création d'un poste de rédacteur à temps complet et adopte le tableau des effectifs modifié à compter du 22 Février 2018 :

Emplois au 22 février 2018	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	B B C C	1 2 1 1	
Filière Technique - Agent de Maîtrise - Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C C C C	1 5 2 4	1 à 24,50 / 35 ^{ème} 1 à 28 / 35 ^{ème} 1 à 7,50 / 35 ^{ème} 1 à 25 / 35 ^{ème}

Filière Sociale - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C C		1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 29 / 35 ^{ème}
Filière Animation - Animateur - Adjoint d'animation	B C		1 à 12,25 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35 ^{ème} 1 à 20 / 35 ^{ème} 2 à 2 / 35 ^{ème} 1 à 3 / 35 ^{ème} 1 à 15,5 / 35 ^{ème} 1 à 10 / 35 ^{ème} 1 à 9,25 / 35 ^{ème}

Affaires diverses

- La Commission Fleurissement propose la plantation d'un chêne vert ou d'un albizzia dans l'espace vert situé route de Neuville. Le conseil municipal approuve la plantation d'un chêne vert.
- Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir au choix d'un nom pour la nouvelle rue créée dans le lotissement du Bourg, sur l'ancien site IPI, rue de Laveau.
- Vincent GOUEFFON demande si dans le cimetière la mise en place d'un revêtement (enrobé ou autre) serait admise entre les tombes voisines, afin d'éviter la pousse de l'herbe dans ces espaces réduits où les phyto sanitaires seront bientôt interdits. Sébastien BOUDIN enquête sur ce point
- Une réunion publique aura lieu le vendredi 9 février à 18 H 30, à la Mairie, pour les riverains concernés par les travaux de l'entrée Sud du Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine ABSENTE	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine